

TABLEAU DES EQUIVALENCES POUR LES DE JEPS ET DES JEPS

DIPLOMES	EQUIVALENCE	OBTENTION D'UNITES
DE JEPS	<p>Les titulaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du BEES 1er degré ; - du brevet d'état de moniteur ; <p>peuvent obtenir par équivalence le DE JEPS</p> <p>Conditions :</p> <p>Justifier de 3 années d'expérience d'encadrement, incluant au minimum 450 heures d'enseignement dans les 5 dernières années, attestées par le DTN.</p>	<p>Obtiennent l'unité capitalisable 1 (UC1) et l'unité capitalisable 4 (UC4) du DE JEPS</p> <p>les titulaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du BEES 1er degré et du 2e dan, - du brevet d'Etat de moniteur du 2e dan, - du brevet fédéral de moniteur deuxième degré délivré par la Fédération Sportive et Gymnique du Travail et du 2e dan. <p>Obtiennent l'unité capitalisable (UC4) les titulaires- du certificat fédéral pour l'enseignement bénévole et du 2e dan.</p> <p>Conditions :</p> <p>Justifier d'une expérience pédagogique d'enseignement de 350 heures attestées par le DTN.</p>
DES JEPS	<p>Les titulaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du BEES 2e degré, - du brevet d'état de professeur, <p>obtiennent par équivalence le DES JEPS.</p>	<p>Les titulaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du BEES 1er degré et du 3e dan, - du brevet d'Etat de moniteur et du 3e dan, <p>obtiennent l'unité capitalisable 3 (UC3) et l'unité capitalisable 4 (UC4) du DES JEPS.</p> <p>Conditions :</p> <p>Avoir exercé dans une structure de la filière de haut niveau pendant 4 années. Cette expérience est attestée par le DTN.</p> <p>Les titulaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du DE JEPS, - du BEES 1er degré et du 3e dan, - du brevet d'Etat de moniteur et du 3e dan, <p>obtiennent l'unité capitalisable 4 (UC4) du DES JEPS.</p> <p>Conditions :</p> <p>Avoir exercé la fonction d'entraîneur ou de formateur au sein d'une équipe technique de niveau régional pendant 3 saisons sportives au cours des 5 dernières années. Cette expérience est attestée par le DTN.</p>